

Fiche descriptive de l'action :

**Bassin de l'Estéron, préservation et valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

**Quelle participation des habitants et des acteurs du territoire ?**

**Quelles solidarités territoriales ?**

**« L'Estéron, l'eau en partage »**

*Cette fiche descriptive est amenée à évoluer en fonction des diverses concertations en cours et de l'avancement de l'action*

**SOMMAIRE :**

1.	Préambule – Contexte général du projet.....	1
1.1.	Contexte.....	1
1.2.	Objectifs généraux de l'action.....	3
2.	Montage institutionnel du projet.....	4
2.1.	Maitrise d'œuvre de l'action.....	4
2.2.	Acteurs et partenaires.....	4
2.3.	Gouvernance –organisation.....	4
3.	Descriptif du projet.....	5
3.1.	Actions envisagées.....	5
3.2.	Méthodologie.....	5
3.3.	Outils participatifs pré-identifiés (évolution en fonction des comités de pilotage).....	6
3.4.	Communication et production finale.....	6
3.5.	Calendrier.....	7
4.	Moyens à mettre en œuvre.....	7
5.	Evaluation de l'action ou du projet.....	9

**1. Préambule – Contexte général du projet**

**1.1. Contexte**

Le Conseil de développement est une instance citoyenne de conseils et de propositions, agissant aux côtés des élus et des techniciens du PNR et au sein des commissions thématiques. Il remplit plusieurs fonctions et missions :

- d'identification et de rassemblement des acteurs du territoire (rôle de mobilisation). Le Conseil de développement, dans les limites de ses capacités, s'efforcera « d'aller chercher la parole » des acteurs et habitants du territoire.
- de diagnostic partagé croisant les informations et les regards des différents acteurs.
- de conseil par la production de propositions et d'avis argumentés.
- de suivi du projet de territoire et des actions du plan d'actions prioritaires.
- d'information et de lien en direction de la population.
- d'animation du territoire.

Le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur se propose d'entamer un travail sur la ressource en eau, la préservation et la valorisation des milieux aquatiques et la solidarité territoriale, permettant d'accompagner le Syndicat mixte du PNR dans la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Les Préalpes d'Azur, véritable château d'eau de la Côte d'Azur, représentent une ressource essentielle à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des bassins grasseis et cannois (Antibes, Cagnes et basse vallée du Var). La gestion de l'eau constitue un enjeu éminemment transversal sur les Préalpes d'Azur puisque la ressource répond à des besoins des populations urbaines situées à l'aval du territoire du Parc, auxquels il n'est pas possible de répondre sans la coopération et la vigilance des populations rurales de l'amont.

Ce territoire joue un rôle important au regard du bon état des masses d'eau et de la préservation de la biodiversité, avec présence d'espèces à enjeux.

Ainsi, la ressource en eau a été identifiée comme un enjeu important dans la **charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**, notamment dans son orientation stratégique 3 : protéger le château d'eau ouest azuréen.

Plusieurs mesures sont déclinées dans deux articles de la charte du PNR (articles 8 et 9) dont notamment "la mise en place d'une gestion globale concertée des cours d'eau et des milieux aquatiques, de manière solidaire avec le littoral, en privilégiant une approche par bassin."

Le programme d'actions prioritaires 2012-2015 du PNR identifie quelques-unes des actions prévues, parmi lesquelles figurent la sensibilisation des acteurs à la préservation de la ressource en eau ou encore la mise en place de partenariats visant à une gestion solidaire de cette ressource, basée sur les notions de solidarité écologique et de valorisation des services éco-systémiques.

Une commission thématique "Patrimoine naturel et eau" du PNR a été mise en place, permettant la mise en réseau des acteurs concernés par ces thématiques. Elle se réunit une fois par an et a pour rôle d'élaborer des propositions d'actions, de suivre la mise en œuvre des programmes d'actions, d'ouvrir les débats sur les actions à mettre en œuvre, et enfin de permettre lisibilité, cohérence et convergence des actions sur le territoire en favorisant les échanges entre les différents partenaires.

### **Des démarches et approches ascendantes**

En complément et en appui aux réflexions, démarches et actions engagées par les institutions et administrations qui interviennent dans le cadre de leurs compétences comme partenaires du Syndicat mixte, le Conseil de développement entend participer à la mobilisation des habitants, associations et acteurs du territoire.

Dans son rôle d'instance de concertation du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et grâce à des méthodes participatives associant tous les acteurs, le Conseil de développement visera à faire émerger et à faire partager les éléments d'un diagnostic, à faire émerger les enjeux et participer à la co-construction de propositions.

Le Conseil de développement initie donc, sur un territoire limité (le bassin versant de l'Estéron), une expérimentation de démarches participatives visant à révéler et valoriser le patrimoine que constitue la ressource en eau et à faire émerger des actions et projets contribuant à la mise en œuvre de la charte du Parc.

### **Pourquoi le bassin versant de l'Estéron ?**

- ✓ Ce cours d'eau est en **bon état écologique** (son affluent principal, la Gironde, est même en très bon état écologique), classé comme réservoir biologique et une partie de son cours est classée comme zone d'action prioritaire dans la cadre du plan de gestion national "Anguille".
- ✓ Il est riche d'un **patrimoine naturel remarquable** (2 Znieff avec 23 espèces animales d'intérêt communautaire) mais **dont la connaissance est à affiner**, cette zone ayant fait l'objet de peu d'inventaires.

Cette rivière est **délaissée en termes d'animation territoriale** et elle est considérée comme non prioritaire pour accéder à des outils de gestion et de concertation (contrat de rivière, SAGE...). Ce cours d'eau est ainsi hors cadre de toute action de gestion globale de gestion (SAGE, contrat de rivière, etc.), considéré aujourd'hui comme un bassin versant orphelin et oublié par les outils existants ailleurs.

- ✓ Les **conditions pour l'émergence de conflits sont pourtant en place** (sur-fréquentation de certains sites engendrant des conflits d'usages (canyoning, pêche, baignade), pollutions impactant les milieux humides, la qualité de l'eau et les lieux de baignade et d'activités, etc.
- ✓ **Ses enjeux et leurs conséquences sont peu connus** mais importants et divers (nombreuses petites stations d'épurations, assainissement non collectif, station de ski, baignade, pêche, etc.)
- ✓ Cette rivière est en **quasi-totalité dans le territoire du PNR** (hormis sa source située à Soleilhas qui permet d'envisager un partenariat avec le PNR du Verdon). Ce bassin versant représente environ 50% du territoire du PNR et une vingtaine de communes sur les 45 que compte le Parc.
- ✓ Le bassin versant de l'Estéron, de par son orientation Est-Ouest, concerne les 4 intercommunalités (Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Communauté de communes Alpes d'Azur, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, Métropole Nice Côte d'Azur), obligeant un travail en commun transversal
- ✓ Le Syndicat mixte s'est engagé, dans la charte du Parc, « **à jouer un rôle moteur sur le bassin versant de l'Estéron** » et à œuvrer à la mise en place d'une gestion globale de l'Estéron, de ses affluents et des milieux aquatiques.

## 1.2. Objectifs généraux de l'action

Il s'agira d'accompagner le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur dans sa mission d'œuvrer à la mise en place d'une gestion globale du bassin versant de l'Estéron, par la participation des acteurs.

Plus précisément il s'agira de :

- ✓ Préparer, à partir d'une approche et des démarches participatives, les conditions permettant au Parc de jouer un rôle moteur (voir chartre du PNR) dans la gestion globale et durable du bassin de l'Estéron ;
- ✓ Révéler la qualité et la fragilité du patrimoine et du potentiel naturel du Bassin de l'Estéron ;
- ✓ Contribuer à une culture commune sur la thématique de l'eau et sur le concept de solidarité territoriale (amont-aval) lié à la valorisation des services éco-systémiques ;
- ✓ Coproduire un diagnostic partagé et participer à l'identification et à l'appropriation des enjeux de la préservation et de la valorisation du potentiel naturel du bassin versant ;
- ✓ Participer à la co-construction des pistes d'actions concourant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de l'Estéron ;
- ✓ Prévenir les conflits d'usages latents à travers la mise en réseau des acteurs et des usagers. L'anticipation de l'émergence des différents conflits d'usages (canyoning, baignade, pêche, émissaires de STEP, débits réservés...) devrait permettre de les désamorcer le plus tôt possible ;
- ✓ Préparer le dialogue sur "quelle solidarité territoriale pour la préservation de la ressource en eau ?" et contribuer à la représentation des territoires ruraux, dans un contexte d'évolution récente des collectivités territoriales. La solidarité territoriale est un concept qui s'inscrit de plus en plus de documents institutionnels (Charte du PNR, Stratégie Régionale Eau et Stratégie régionale Agricole, Charte régionale de l'eau...) mais qui est relativement nouveau. Aucune définition précise n'existant, et chaque territoire ayant ses propres spécificités, le Conseil de développement propose de faire émerger, par la participation des acteurs, des pistes d'actions voire des mécanismes permettant de décliner ce concept sur le territoire des Préalpes d'Azur.

## 2. Montage institutionnel du projet

### 2.1. Maitrise d'œuvre de l'action

Dans cette phase d'expérimentation et d'initiation de démarches participatives, il s'agit d'une auto-saisine du Conseil de développement sur une thème clairement identifié dans la charte du Parc et dans le programme d'action prioritaire 2012-2015.

Toutefois dès la phase de préparation de cette action, le Syndicat mixte du Parc et les institutions compétentes concernées sont incluses dans le processus qui vise à une prise en charge des enjeux et des propositions d'actions qui auront été identifiées.

Ainsi dans une seconde phase, la mise en œuvre des pistes d'actions ayant émergées pourrait faire l'objet d'un portage partagé, du fait de ses dimensions transversales et du recoupement de ce bassin versant avec les 4 intercommunalités.

### 2.2. Acteurs et partenaires

Le Conseil de développement a mis en place, en son sein, un groupe de travail "eau". Pour rappel, le Conseil de développement a notamment pour mission d'œuvrer à l'animation de la participation sur le territoire du Parc et regroupe les citoyens, les associations et les professionnels volontaires.

Les acteurs du bassin de l'Estéron, le Syndicat mixte du PNR, le Conseil scientifique, les membres de la commission thématique "Patrimoine naturel et eau" et les habitants dont les Amis du Parc seront associés à la définition et à l'élaboration de ce projet. Ces partenaires seront étroitement associés tout au long de la démarche au sein d'un comité de pilotage, élaborant les grandes décisions et le suivi de l'action.

**Il est proposé que le groupe de travail "eau" de la commission thématique "Patrimoine naturel et eau" du PNR assure la fonction de comité de pilotage de l'action.**

Ont vocation à participer ou être associé à ce groupe de travail de la commission thématique :

- **les partenaires institutionnels du PNR qui concourent à la mise en œuvre de la charte du PNR** parmi lesquels (liste non exhaustive) : la Chambre d'agriculture 06, la Préfecture des Alpes-Maritimes, le Conseil régional, le PNR du Verdon, les 4 intercommunalités, la fédération départementale de pêche, le Conseil général des Alpes-Maritimes (par l'intermédiaire du SAGE Var, du Service d'Assistance technique de l'eau potable - SATEP - et du Service d'Assistance technique aux exploitants de stations d'épuration du CG 06 - SATESE), le réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), le Syndicat intercommunal Estéron Var Inférieur (SIEVI) ;

- **les acteurs locaux de la Vallée de l'Estéron** : les habitants, les communes, les associations locales de pêche, les syndicats et organismes locaux de gestion de l'eau, les professionnels exerçant une activité liée à la ressource en eau (tourisme, agriculture, etc.), les différentes associations locales de protection de l'environnement, etc.

- **le Conseil scientifique du PNR** sera très étroitement associé à cette recherche-action.

Cette liste est non exhaustive et tous les acteurs souhaitant participer à cette action seront bien entendu les bienvenus.

### 2.3. Gouvernance –organisation

Un comité restreint se chargera de la mise en œuvre opérationnelle de cette réflexion, composé notamment de membres du Conseil de développement, du Syndicat mixte et du Conseil scientifique du PNR.

La mise en œuvre de l'action sera accompagnée par le comité de pilotage, défini dans le paragraphe précédent et constitué par le groupe de travail "eau" de la commission "Patrimoine naturel et eau". Ce comité de pilotage a vocation à être élargi à tous les acteurs intéressés parties prenantes de cette action.

Des groupes de travail thématiques pourront se constituer en fonction de l'avancée du projet, permettant d'approfondir certains sujets.

Le comité de pilotage devra se forger une culture commune sur le bassin de l'Estéron et sur la concertation.

Nous distinguons donc trois niveaux de gouvernance :

- le comité de pilotage qui assure un suivi et oriente les actions engagées ;
- le comité opérationnel, chargé de la mise en œuvre concrète des opérations définies au sein du Comité de pilotage ;
- les groupes de travail thématiques.

Le Comité de pilotage se réunira régulièrement, au moins une fois tous les 3 mois. Le comité opérationnel y présentera l'avancée du projet, permettant de définir ensemble les grandes orientations pour la suite.

### 3. Descriptif du projet

#### 3.1. Actions envisagées

Cette action permettra l'organisation de la concertation autour de ce cours d'eau, qui pourrait être étendue par la suite à l'ensemble du territoire du PNR.

Par **des démarches participatives** et la **mise en réseau** des acteurs du territoire, le Conseil de développement participera :

- ✓ à l'actualisation des diagnostics disponibles et leur partage ;
- ✓ à l'établissement d'un état des lieux des différents enjeux liés au cours d'eau de l'Estéron et leurs incidences sur sa qualité, dont notamment :
  - l'assainissement
  - les activités humaines : agriculture, tourisme, domestiques, etc.
  - les activités de pleine nature : la pêche, le canyoning, etc.
  - la biodiversité
  - etc.
- ✓ à une sensibilisation à ces enjeux des différentes parties prenantes (habitants, communes, touristes, collectivités, etc.) qui permettra une meilleure appropriation de cette thématique et l'émergence d'actions concertées de valorisation et protection de la ressource en eau.
- ✓ à une réflexion prospective menée en parallèle, permettant notamment de prendre en compte les impacts du changement climatique, de l'augmentation de la population, etc. et ainsi facilitant l'anticipation.
- ✓ Dans le même temps, le Conseil de développement accompagnera le Parc dans sa réflexion sur la solidarité amont-aval et ses différentes opportunités pour le bassin versant de l'Estéron. La participation de tous les acteurs concernés par cette problématique permettra notamment de dessiner les contours et les modalités potentielles de cette solidarité.

#### 3.2. Méthodologie

Il s'agira d'une part d'expérimenter, en les adaptant au contexte, des méthodes et outils participatifs et d'autre part de mobiliser des compétences et des appuis en privilégiant les ressources humaines locales.

##### **Appui méthodologique :**

Un appui méthodologique pourra être apporté par ses structures extérieures, notamment pour :

- l'aide à la mise au point d'une méthode de concertation adaptée, y compris pour les publics habituellement exclus ;
- L'animation de réunions de concertation ;
- Une visite d'étude, pour un échange de pratiques avec une structure ayant mené des actions similaires.

### 3.3. Outils participatifs pré-identifiés (évolution en fonction des comités de pilotage)

#### Outils techniques et informatiques

- **OpenStreetMap** : Afin de faciliter le recueil et la structuration d'une base de données commune, participative et partagée par tous, l'outil OpenStreetMap (base de données libre et collaborative) sera expérimenté. Il sera notamment question de géolocaliser les sources d'eau, de pollution, les lieux de loisir, etc. reprenant notamment les données récoltées dans le cadre du stage « Diagnostic des Activités de pleine nature » réalisé en 2014.
- **Vidéo** : Lors de la première phase de l'action, des vidéos des entretiens réalisés serviront de support à des réunions publiques ou soirées vidéo-débat. Un DVD recueillant les informations récoltées sera réalisé.
- **Site internet** : Une page participative dédiée sera créée sur le site du Conseil de développement du PNR.

#### Outils artistiques :

- Spectacles Jeune Public permettant un travail en coopération avec les écoles et centres de loisirs pour toucher les enfants et leurs familles : mobilisation et possibilité de recueil de proposition (par ex. par un questionnaire).
- **L'association des Artistes des Monts d'Azur (AAMA)** ou tout artiste habitant le PNR pour des œuvres artistiques.

#### Animations

- Conférences et rencontre-débats
- Ateliers participatifs et Café du monde
- Forum Ouvert
- Cartoparties

### 3.4. Communication et production finale

Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés et complétés en fonction de l'avancée du projet et des propositions recueillis lors de la concertation des différents acteurs.

Par l'intermédiaire d'une charte graphique cohérente pour l'ensemble du projet, le projet sera valorisé sur plusieurs médias : site internet de l'association et du Syndicat mixte du PNR, presse locale, radios locales, etc.

Une base de données mail sera constituée permettant de diffuser l'information le plus largement possible (réseaux supra-territoriaux voire nationaux).

Des supports papiers seront également réalisés, de type affiches, flyers, livre blanc, rapport final, etc. ainsi qu'un DVD.

#### **Productions finales (à priori car susceptible d'évoluer en fonction de la concertation menée)**

- Rapport final, esquisse d'un Livre blanc sur la ressource en eau dans la vallée de l'Estéron
- Vidéos de recueil de paroles et mise en théâtre
- Colloque final

### 3.5. Calendrier

Période de démarrage	Actions
Eté 2014	Phase préparatoire : identification des <b>acteurs impliqués dans la gestion de cette ressource, prise de contact et entretiens préalables. Constitution d'un comité de pilotage et redéfinition collective de l'action.</b>
Automne 2014	Diagnostic participatif (recueil des visions actuelles et prospectives, actualisation des données, sensibilisation et mobilisation autour de la thématique eau, etc.)
Hiver 2014-2015	<b>Déclinaison des enjeux et leur prise en compte dans la solidarité amont-aval et la valorisation des services éco-systémiques</b>
Printemps-été 2015	<b>Organisation d'animations et d'actions participatives sur ces enjeux</b> Emergence de propositions et de pistes d'actions, convergence et priorisation
Automne 2015	Valorisation des réflexions et actions : colloque et rapport final

### 4. Moyens à mettre en œuvre

- ✓ **en ressources financières**
  - Fondation de France : 12 000 €
  - Conseil de développement (ressources propres et Subvention Programme d'actions Région PACA et Syndicat mixte du PNR) : 4 320 €
- ✓ **en ressources humaines** : bénévoles, chargé de mission du CdD, chargé de mission du SM

Le temps passé par les membres du Conseil de développement présents au sein du groupe de travail eau sera valorisé en apports bénévoles. La chargée de mission "Patrimoine naturel, eau et éducation" du Syndicat mixte sera mobilisée et le Chargé de mission du Conseil de développement consacrer une partie de son temps de travail au suivi et à la mise en œuvre de cette action.

Une partie du temps de mission du service civique recruté pourra être consacré aux actions d'animation.

Des prestations et compétences extérieures seront sollicitées, que ce soit par le soutien d'étudiants-stagiaires que par des associations compétentes, notamment l'association ECohérence (membre associé du CdD) ayant déjà piloté différents processus de dialogue territorial (notamment dans la vallée de la Siagne, voir eadurable.org) et formateur au dialogue avec les habitants pour l'ATEN (formation d'agents des espaces naturels).

## Tableau prévisionnel de financement du projet :

Classe compta.	Dépenses (à détailler : ne pas hésiter à insérer des lignes)	Type d'unité	Nombre unités	Coût unitaire	Coût total (Toutes années)	2014	2015	
60	Achats (matières et fournitures)							
61	Services extérieurs (locations, assurances, documentations...)	Outil de visualisation OSM et site internet	1	1000	1000	1000		
62	Autres services extérieurs (honoraires, missions et réceptions...)	Sensibilisation des scolaires	3	400	1200	1200		
		Cartoparties OSM	6	100	600	300	300	
		Ateliers participatifs	6	225	1350	450	900	
		Forums ouverts	1	800	800		800	
		Rencontres-débats	4	200	800	200	600	
	Video	1	500	500		500		
64	Ressources humaines dédiées au projet (salaires et charges, à détailler par fonction)	Stagiaires et ou mi-temps	12 mois	8400	8400	4200	4200	
	Autres coûts (à préciser)	Réunions de travail	16	20	320	140	180	
		Editions et rapports			1350	350	1000	
2	Equipements nécessaires pour le projet (investissements à lister)							
	Frais administratifs (somme forfaitaire intégrant la quote-part des frais de gestion de l'organisme affectée à ce projet)							
	<b>TOTAL des dépenses du projet</b>				<b>16320</b>	<b>7840</b>	<b>8480</b>	
	<b>Plan de financement</b>	<b>Acquis</b>	<b>Demandé (ou à solliciter)</b>	<b>% du total</b>	<b>Montant (Toutes années)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
	<b>Subvention demandée à la Fondation de France</b> (pour toutes les années du projet)	X	X	74 %	12 000	6000	6000	
	<b>Autofinancement</b> (fonds propres apportés par le porteur du projet via sa subvention de fonctionnement attribuée par la Région PACA et le Syndicat Mixte du PNR)	X	X	26 %	4 320	1840	2480	
	<b>TOTAL des ressources pour le projet</b>				<b>100%</b>	<b>16 320</b>	<b>7 840</b>	<b>8 480</b>

Bénévolat (nombre d'heures sur l'année) :	1370 h	Valorisation monétaire : (base horaire : approximativement le SMIC)	13 050 €
Dons en nature (locaux, équipement, marchandises, services : à préciser)	Frais de déplacements		2 500 €

## 5. Evaluation de l'action ou du projet

Objectifs initiaux *	Actions **	Résultats attendus ***	Indicateurs ****	Outils *****
Mobiliser de nouveaux acteurs et habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens préalables</li> <li>- communication internet, presse et papier</li> <li>- Création d'un Comité de pilotage</li> <li>- Organisation d'évènements mobilisateurs (par ex. Spectacle pour enfants afin de mobiliser les familles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation d'une diversité d'acteurs et habitants à des niveaux différents (réunions, pilotage, organisation concrète d'animations...)</li> <li>- Sensibiliser aux enjeux actuel et futur pour un engagement dans les comportements et dans la concertation</li> </ul>	Pour les niveaux de participation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs et habitants mobilisés</li> <li>- Taux d'assiduité</li> <li>- Diversité (âge, origine, fonction, CSP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de présence</li> <li>- Questionnaires et autres outils de régulations (identité, satisfaction, propositions d'amélioration, engagements en termes de participation)</li> <li>- Grille de Mitchell</li> </ul>
Réaliser un diagnostic participatif et recueillir les visions actuelles et prospectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie participative</li> <li>- Conférence, réunion publique</li> <li>- World Café</li> <li>- Recueil de paroles en vidéo et projections</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une culture commune (langage, référence, différences et convergences de points de vue...)</li> <li>- Alimenter une base de données transversale, quantitative et qualitative</li> <li>- Sensibiliser aux enjeux actuel et futur</li> <li>- Emergence d'une citoyenneté active locale avec un désir de prolonger le processus de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et diversité d'évènements</li> <li>- Quantité de données recueillies</li> <li>- Qualité et diversité des paroles recueillies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Compte-rendu des réunions</li> <li>- Grille de suivi des actions</li> <li>- Questionnaires et autres outils de régulations (identité, satisfaction, propositions d'actions, engagements en termes de comportements et de participation à la suite du projet)</li> <li>-Synthèses de débats</li> <li>-Retranscription d'interview</li> </ul>
Faire émerger des pistes d'actions et faciliter le consensus sur leur priorisation	Forum Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-écrire un livre blanc de propositions concertées et priorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité, pertinence et diversité des propositions</li> <li>- Degré d'appropriation des consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire d'évaluation (identité, satisfaction, engagements dans le suivi de la concertation et dans des projets à venir)</li> <li>- Synthèses de débats et livre blanc</li> </ul>
Préparer la médiation sur le levier de la solidarité territoriale	Diffusion des résultats Réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser la participation et la production des acteurs et habitants</li> <li>- Faciliter l'ascendance des propositions</li> <li>- Planifier le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de livres blancs diffusés</li> <li>- Nombre de réunions institutionnelles et degré d'appropriation des résultats</li> <li>- Qualité des suites envisagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de présence</li> <li>- Compte-rendu des réunions</li> <li>- Questionnaire d'évaluation adressé aux institutions (identité, critiques, points positifs, engagements dans le suivi de la concertation et dans des projets à venir)</li> <li>- Grille de suivi des propositions</li> </ul>

Même si le point d'orgue du projet est la facilitation d'un consensus sur la priorisation des pistes d'actions, nous proposons un processus d'amélioration continue avec une évaluation permanente permettant la régulation du processus et des outils de participation.

Les actions et les moyens de collecte étant eux-mêmes transversaux (par ex. entre mobilisation et recueil) nous croiserons leurs données afin de redistribuer une vision locale pertinente.

Certains moyens de collecte pour l'évaluation seront également des outils au service des objectifs du projet (engagement, changement de comportement, collecte de données, etc.)

En fin d'action une évaluation synthétique permettra de jauger les utilités de ce projet.

Après l'action, un suivi des propositions sera effectué régulièrement par l'intermédiaire du Comité de pilotage.